

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS1162

AMENDEMENT

présenté par
Mme Perrine Goulet, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Gervais, Mme Maud Petit,
Mme Lingemann et M. Croizier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--